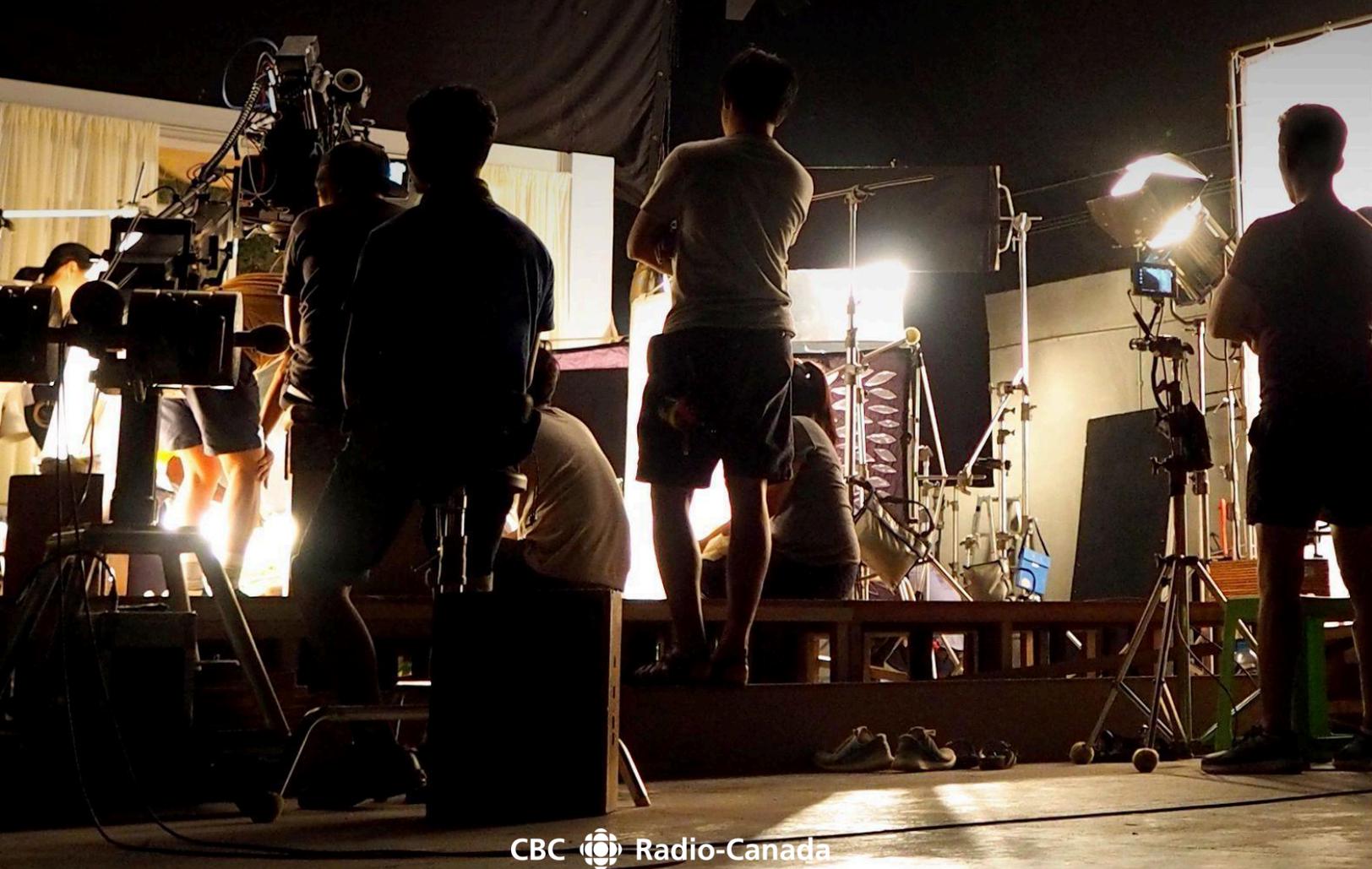




# Rapport 2024 de CBC/Radio-Canada sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement





Ce rapport est préparé conformément aux obligations en matière de rapport énoncées dans la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. CBC/Radio-Canada s'engage à cerner, traiter et prévenir le recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement et ses activités. Ce premier rapport présente les travaux entrepris au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2024 pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement et nos activités.

## À propos de nous

### Qui nous sommes

Nous sommes le diffuseur public du Canada, et sommes régis par la *Loi sur la radiodiffusion*.

### Notre vision

*Entre nous, c'est pour la vie*

### Notre mission

CBC/Radio-Canada fait rayonner la culture canadienne et soutient la vie démocratique en offrant un large éventail de contenus diversifiés qui informent, éclairent et divertissent.

### Nos valeurs

- Intégrité
- Créativité
- Pertinence
- Inclusion

- Notre mandat prévu par la *Loi sur la radiodiffusion* consiste à renseigner, à éclairer et à divertir tous les Canadiens. La *Loi sur la radiodiffusion* énonce en outre que notre programmation devrait :
  - être principalement et typiquement canadienne;
  - refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions;
  - contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre;
  - être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue;
  - chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais;
  - contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales;
  - être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
  - refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada.



En tant que diffuseur public du Canada, nous sommes guidés par notre mission, notre vision et nos valeurs. Notre objectif est de créer un lien entre tous les Canadiens, pour faire connaître nos histoires, notre culture et nos nouvelles, au Canada et dans le monde entier, jour après jour.

Le siège social de la Société se trouve à Ottawa. Nos deux principaux réseaux sont à Montréal (français) et à Toronto (anglais), et nous sommes présents dans les communautés partout au pays avec 27 stations de télévision, 88 stations de radio et une station uniquement numérique. Nous avons cinq chaînes de télévision spécialisées et quatre réseaux radiophoniques nationaux - deux dans chaque langue officielle. Nous avons aussi cinq bureaux permanents à l'étranger, ainsi que la capacité d'ouvrir, au besoin, des mini bureaux dans d'autres endroits clés.

## **Notre personnel**

Nous employons plus de 7 000 employés<sup>1</sup> issus d'une multitude d'horizons et de cultures. Leur apport est crucial, et c'est grâce à eux que nous arrivons à incarner le Canada d'aujourd'hui.

## **Notre chaîne d'approvisionnement et nos activités**

Nous diffusons du contenu d'information et de divertissement au Canada et dans le monde, à la télévision, à la radio et sur nos plateformes numériques.

Nos émissions sont produites par nous-mêmes et, sur commande, par des sociétés de production canadiennes indépendantes. En matière de production de contenu, notre chaîne d'approvisionnement comprend des fournisseurs d'équipements, d'accessoires, de matériaux pour la construction de décors, de véhicules et de services de soutien.

Par ailleurs, nous faisons l'acquisition de licences de diffusion de films, séries, documentaires et comédies auprès de tiers : nos fournisseurs sont des studios canadiens, américains et internationaux, ainsi que d'autres distributeurs de contenu fini. Nous faisons également l'acquisition de droits de contenu sportif et nous diffusons ce contenu, notamment les épreuves des Jeux Olympiques organisés dans le pays hôte.

Compte tenu de nos activités, notre chaîne d'approvisionnement inclut des fournisseurs d'installations, de technologies de l'information, de technologies médias, de services professionnels, ainsi que d'autres biens et services.

---

<sup>1</sup> *Employés permanents, temporaires et contractuels*



# Notre approche pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants

## Gouvernance

Nous prenons l'engagement de lutter contre les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement et nos activités. Nous avons établi un comité directeur formé de personnes représentant nos services des affaires juridiques, de l'approvisionnement et des finances. Le comité directeur garantira un cadre de gouvernance rigoureux pour régir les analyses et décisions relatives au risque de travail forcé et de travail des enfants.

Notre approche évolue à mesure que nous cernons mieux les zones de risques.

## Nos politiques

Nous mettons en avant des politiques qui soulignent un engagement éthique envers notre personnel et nos fournisseurs.

## Approvisionnement

Toutes les activités d'approvisionnement s'appuient sur les principes suivants :

- Elles sont transparentes, équitables, impartiales et non discriminatoires.
- Elles sont concurrentielles et elles optimisent le potentiel du marché de manière à procurer la meilleure valeur.
- Elles cadrent avec les objectifs de la Société en matière d'écoresponsabilité ainsi que d'équité, de diversité et d'inclusion.
- Elles sont uniformes, économiques et efficaces.
- Elles sont assujetties à des règles, exigences opérationnelles et contrôles internes qui en réduisent au minimum les risques.
- Elles sont consignées et documentées.

L'équipe de la Gestion des approvisionnements (GA) détient l'autorité et la responsabilité à l'égard de toutes les activités d'approvisionnement et elle partage, avec les unités d'affaires concernées, la responsabilité quant à l'exécution de l'éventail complet des activités d'approvisionnement conformément à la politique et à ces principes.



Les méthodes de sourçage sont établies selon un juste équilibre entre efficacité commerciale et atténuation des risques. Les facteurs clés pris en compte dans le cadre de l'évaluation des risques associés à une activité d'approvisionnement donnée comprennent la valeur financière totale d'un contrat et des facteurs qualitatifs comme l'incidence sur les activités clés de la Société, la continuité des activités, la sécurité, la réputation et l'image de marque, ainsi que les renseignements personnels et l'information confidentielle et stratégique.

Nos fournisseurs doivent respecter les conditions suivantes :

- Se conformer à toutes les lois, normes et pratiques de l'industrie applicables;
- Ne pas céder ni autrement transférer leurs obligations ou droits contractuels sans obtenir au préalable notre consentement écrit.

En 2023, nous avons instauré une Directive sur l'approvisionnement responsable, par laquelle la Société est tenue d'intégrer aux processus d'approvisionnement des considérations sociales et environnementales, sous la forme, par exemple, d'écolabels ou de certifications éthiques. La directive s'appuie sur notre [politique d'approvisionnement](#), et appelle à soutenir nos objectifs en matière d'écoresponsabilité ainsi que d'équité, de diversité et d'inclusion. Nous avons mis à jour le [site web à l'intention des fournisseurs](#), qui regroupe nos politiques et ressources d'intérêt, en y ajoutant une section sur l'approvisionnement responsable et un lien d'accès direct au [Code de conduite des fournisseurs](#).

Nous avons également créé un coffre à outils sur l'intranet de l'approvisionnement afin de faciliter l'accès à l'information, aux ressources de formation et aux outils de gestion du changement.

## Fournisseurs

En 2023, nous avons instauré le [Code de conduite des fournisseurs](#), énonçant les attentes de CBC/Radio-Canada (notamment au chapitre des droits des travailleurs et des droits de la personne) envers ses fournisseurs, prestataires de services et consultants, ainsi qu'envers leurs employés et représentants (chacun, un « fournisseur »). Nous voulons nous assurer que nos fournisseurs respectent les conventions de l'[Organisation internationale du Travail \(OIT\)](#), les [Principes directeurs des Nations Unies](#) relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, et la législation régionale ou nationale régissant les conditions de travail.

En particulier, il est attendu de nos fournisseurs qu'ils respectent les piliers suivants :

- Libre choix de l'emploi – Les fournisseurs n'ont recours à aucune forme de travail forcé ou involontaire, d'esclavage ou de traite de personnes. Tout travail doit être volontaire, et leurs employés sont libres de mettre fin à leur emploi en tout temps.
- Travail des enfants – Les fournisseurs n'autorisent pas le travail ni n'embauchent de personnes n'ayant pas l'âge minimal requis par la loi pour travailler.



- Salaire, avantages sociaux et heures de travail – Les fournisseurs doivent rémunérer leurs employés conformément aux lois sur le salaire applicables, y compris relativement au salaire minimum, à la parité salariale, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux obligatoires. Les heures de travail ne doivent pas excéder le maximum établi par la loi locale.
- Discrimination et harcèlement – Les fournisseurs interdisent la discrimination fondée sur les motifs énoncés dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.
- Liberté d'association – Les fournisseurs respectent le droit des employés, établi dans les lois locales, de s'associer librement en vue d'une négociation collective.

Le Code de conduite des fournisseurs est entré en vigueur en août 2023 : à cette occasion, nous avons envoyé un courriel aux fournisseurs de CBC/Radio-Canada pour les informer du changement et encourager leur adhésion aux principes. Le Code de conduite des fournisseurs figure parmi les obligations énoncées dans les conditions types de nos contrats et bons de commande.

Joignable à l'adresse [CodeConduite@radio-canada.ca](mailto:CodeConduite@radio-canada.ca), notre équipe responsable de l'approvisionnement répond à toute question sur l'interprétation ou l'application du Code. Une infraction présumée au Code peut être signalée à cette même adresse. Nous n'avons reçu aucun signalement de la sorte en 2023-2024. Il n'y a pas eu de communication ni de rapport émis, ce qui nous permet de conclure que les parties intéressées n'ont signalé aucune préoccupation relative à nos chaînes d'approvisionnement.

## Activités

Les politiques de CBC/Radio-Canada et son Code de conduite des fournisseurs découlent du [Code de conduite](#) de la Société. Le Code définit les valeurs, les principes éthiques et les comportements attendus de la part non seulement du personnel de CBC/Radio-Canada dans son ensemble, mais aussi des entreprises liées par contrat avec CBC/Radio-Canada, y compris les pigistes, les producteurs indépendants, les prestataires de services et les consultants. Le Code de conduite énonce des exigences de conformité aux lois et politiques qui s'appliquent à CBC/Radio-Canada. En outre, il établit des mécanismes clairs pour communiquer une préoccupation, ou signaler un manquement ou un acte répréhensible.

## Processus de diligence raisonnable concernant le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement et nos activités

En 2023-2024, le comité directeur a amorcé la collecte de données et l'élaboration d'une méthode en vue d'analyser notre chaîne d'approvisionnement et nos activités, avec la collaboration de l'équipe de gestion des risques. Un survol du marché a par ailleurs mis en relief les solutions possibles pour faciliter la recension des risques dans les chaînes d'approvisionnement.



À compter de 2024-2025, nous procéderons à une évaluation des risques dans notre chaîne d'approvisionnement afin de cerner les zones de risque relativement au travail forcé et au travail des enfants.

Cette évaluation permettra l'élaboration d'un plan d'action sur la base des risques jugés élevés et touchant notre chaîne d'approvisionnement.

Toute situation présentant un risque élevé de recours au travail des enfants ou au travail forcé fera l'objet d'un examen avec l'équipe de gestion des risques, afin de dégager des solutions adéquates en matière d'atténuation et de satisfaire aux obligations en matière de rapport.

## Notre formation

Tous les membres du personnel sont tenus de suivre une formation obligatoire sur le Code de conduite. Nous ne proposons pas présentement de formation ciblée sur le travail forcé ou le travail des enfants, sachant par ailleurs que les besoins de formation sont établis selon les principales fonctions et responsabilités des employés. En parallèle, nous avons mis en place une offre de formation virtuelle à l'intention des employés sur les thématiques suivantes de l'approvisionnement :

- Qu'est-ce que l'approvisionnement responsable?
- L'approche écoresponsable
- La diversification de la chaîne d'approvisionnement
- Le Code de conduite des fournisseurs

Offerte à tout le personnel, cette dernière formation présente un aperçu du Code.

## Mesurer notre performance

CBC/Radio-Canada prend l'engagement de lutter contre les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

En 2023-2024, aucune infraction au Code des fournisseurs ne nous a été signalée.

À compter de 2024-2025, nous nous doterons d'un cadre de gouvernance et d'un plan d'action pour mesurer notre performance. Voici les activités prévues en 2024-2025 :

- Établissement d'un cadre de gouvernance;
- Évaluation des risques dans notre chaîne d'approvisionnement afin de mieux cerner les zones de risque élevé.



## Activités et chaînes d’approvisionnement présentant un risque élevé de travail forcé ou de travail des enfants

Comme nous l’avons mentionné, CBC/Radio-Canada n’a pas encore déterminé les principales zones de risque élevé relativement au travail forcé ou au travail des enfants.

Au cours de l’exercice financier 2024-2025, CBC/Radio-Canada procédera à une évaluation des risques afin de repérer les risques plus élevés de travail forcé et de travail des enfants.

### Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé en application du sous-alinéa 11(4)b)(ii) de la *Loi* par le conseil d’administration de CBC/Radio-Canada.

Conformément aux exigences de la *Loi*, et en particulier de son article 11, j’atteste que j’ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l’entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l’application de la *Loi*, pour l’année de déclaration susmentionnée.

---

Michael Goldbloom  
Président du conseil d’administration  
Le 17 mai 2024  
J’ai le pouvoir de lier CBC/Radio-Canada

---

Catherine Tait  
Présidente-directrice générale  
Le 17 mai 2024  
J’ai le pouvoir de lier CBC/Radio-Canada